



# **CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE**

## **Services proposés**

La Bibliothèque Municipale « Colette » propose un accès gratuit au réseau Internet dans les espaces *Adulte* et *Jeunesse*. Cette proposition a pour but d'élargir l'offre documentaire de la bibliothèque et de favoriser l'accès à l'information et au numérique auprès d'un large public.

L'équipe de la bibliothèque se tient à votre disposition pour vous aider dans vos recherches d'informations.

## **Modalités de consultation**

Une inscription à la bibliothèque est obligatoire pour toute consultation Internet.

Le temps de consultation est limité à 30 minutes par utilisateur afin de permettre l'accès au plus grand nombre. En cas de faible affluence, la durée de consultation pourra être étendue, sur demande expresse de l'utilisateur.

La consultation est limitée à deux personnes par poste. En cas de non-respect de la présente charte, la responsabilité des deux consultants sera engagée conjointement et solidairement.

Sauf dérogation accordée au cas par cas par l'équipe de la Bibliothèque, aucune impression de document ne sera consentie.

## **Cadre de consultation**

**Chaque usager est entièrement responsable devant la loi et les règlements en vigueur, qu'ils soient nationaux ou européens, de la nature et du contenu de ses consultations.**

### **► Responsabilité parentale**

L'utilisation du service Internet par des mineurs se fait sur autorisation écrite des parents (autorisation stipulée lors de l'inscription en Bibliothèque).

**Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.**

### **► Respect des postes de consultation**

L'usager s'engage à respecter le matériel (postes de consultation, périphériques et mobilier), à ne pas introduire de virus (par quelque moyen que ce soit : clé USB, connexion sans fil, etc...), à ne pas modifier la configuration des ordinateurs mis à disposition.

### **► Rappel du cadre juridique général**

- **La protection des mineurs :** La bibliothèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique, raciste, pédophile, terroriste, diffamatoire ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (art. 227.23 et 227.24 du Code pénal)
- **La fraude informatique :** « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système...le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système, le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. (art. 323.1 à 7 du Code pénal).
- **Le droit d'auteur :** Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits d'auteur. L'usager s'engage donc à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur le réseau Internet.

## **Respect de la Netiquette**

**L'utilisation du courrier électronique, des forums de discussion et des réseaux sociaux** doit toujours respecter la Netiquette (politesse, respect, non-diffusion d'informations diffamatoires ou personnelles sans le consentement des intéressés.).

## **Téléchargement de données**

Le téléchargement de données est interdit sauf autorisation particulière des bibliothécaires et toujours dans le respect des lois sur la propriété intellectuelle et artistique.

L'utilisation des clés USB personnelles est soumise à l'accord préalable des bibliothécaires.